



## PROCES VERBAL

### Bureau Communautaire du Mardi 20 Septembre 2016



#### Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)

DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY (Vice-Président)

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques

LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. David SAMZUN (Président) , Mme Lydie MAHE

(Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente)

TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. François CHENEAU, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 21 juin 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### I – Information

#### Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Programme d'actions

##### Stéphane Bois

Le Pôle métropolitain et ses six intercommunalités membres, à l'initiative des présidents, qui se sont vus en décembre 2015, ont souhaité élaborer un nouveau plan d'actions pour le pôle, qui a la compétence d'élaborer et de rédiger le schéma de cohérence territoriale, travail qui est bien entamé et qui est en enquête publique à l'heure actuelle. Le pôle a quatre domaines d'action : le développement économique, l'environnement, les mobilités et l'accompagnement

opérationnel de projets urbains. Ce ne sont pas des compétences, mais bien des domaines d'action. Les six intercommunalités, par délibérations concordantes, peuvent déléguer au pôle la réalisation d'actions dans ces quatre domaines.

Les présidents ont souhaité avoir un nouveau plan d'actions jusqu'à la fin du mandat, sur la période de 2017 à 2020, pour avoir une visibilité claire de ce que le pôle fera pour le compte de ses intercommunalités membres et avec quels moyens.

Il a été donné mission au directeur du pôle métropolitain et aux directeurs généraux respectifs de l'Agence d'urbanisme de la région nantaise et de l'Agence de développement durable de la région nazairienne d'établir des propositions, qui ont été présentées aux 113 élus du comité syndical au mois de juin et qui font actuellement l'objet d'un processus d'échange au sein de chaque EPCI afin de fiabiliser cette liste d'actions. Les présidents ont donné deux impératifs : continuer à conduire des actions de réflexion stratégique, parce que le pôle est une bonne échelle pour le faire, et continuer à définir des actions concrètes, lisibles par la population et surtout, avec une liste d'actions réduite ou en tout cas, suffisamment réaliste pour être menée à son terme à la fin du mandat. Réaliste sur le plan de la mobilisation des élus pour conduire les actions, réaliste sur la capacité des services des intercommunalités à suivre ce plan pour le compte de chacun des membres, et réaliste pour que la petite équipe du pôle puisse l'animer. Ce sont les termes qui ont conduit à cette proposition.

Après la présentation de cette proposition au comité syndical, le 22 juin, la deuxième étape, qui est en cours, est le débat au sein des instances de chaque EPCI. Le bureau procédera à un arbitrage au début du mois d'octobre pour valider ce programme d'actions avant qu'il soit soumis au vote du comité syndical, entre octobre et décembre. Nantes Métropole va commencer le processus délibératif le 17 octobre et c'est la CARENE qui le clôturera lors de son conseil de fin d'année, le 13 décembre. Les quatre autres communautés de communes délibéreront dans l'intervalle. L'objectif est d'aboutir, au début de l'année prochaine, à une présentation publique de ce plan d'actions et à l'adoption, par le comité syndical, de délibérations-cadres pour chacune des actions, afin que la feuille de route soit bien calée pour tout le monde.

Pour chaque thème, il y a un découpage d'action en quatre phases : définir l'expertise, les défis et enjeux du sujet, ce que fait chacun, parce que le pôle n'a pas à se substituer pour tout à l'ensemble de ses intercommunalités, et quelle est la plus-value du collectif. Ces questions seront chaque fois posées avant la prise de décision politique d'activation et de choix du mode de développement le plus approprié, de la coordination à la coproduction. La phase suivante sera le développement et la dernière, l'évaluation, pour savoir si les objectifs fixés au départ sont atteints ou ne le sont pas.

Le SCoT 2 est en cours de finalisation, mais il reste pour le pôle un champ d'investigation à part entière, avec des chantiers prévus pour sa mise en œuvre pour la période 2017-2030.

Parmi les actions, l'une est déjà très bien engagée. Il s'agit d'« Eau et paysages », avec les six destinations touristiques et notamment, celle de Saint-Malo-de-Guersac. Ce projet a un soutien des investissements d'avenir à hauteur de 900 000 € et 600 000 € supplémentaires pour les six sites lui ont été alloués cet été par l'Europe dans le cadre du « plan Loire ». Il est proposé de poursuivre la mise en place de ces destinations et d'accompagner le Conseil départemental dans la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Couëron et Saint-Nazaire, puisqu'aujourd'hui, il y a « Loire à vélo » au sud, mais qu'il n'y a pas d'itinéraire cyclable au nord. Ce parcours pourrait être jalonné de cinq mini-belvédères/haltes cyclables pour permettre de voir la Loire, puisque l'altitude et la planéité de l'espace ne permettent de la voir quand on est à hauteur d'homme ou à vélo. Une signalétique commune aux six sites est engagée avec un balisage intelligent s'appuyant sur l'application « mission estuaire » ou d'autres débloquées par Estuarium. L'idée consiste à mettre en tourisme et en explication tous les sites d'« Eau et paysages » pour que cette démarche collective soit perçue par la population.

Dans les suites de l'opération « Eau et paysages », également, une expertise des modalités et coûts de mise en place de location de vélos est envisagée, articulée avec le réseau TC, à vocation de loisirs. Lorsqu'un touriste vient à Nantes, dans la presqu'île, à Saint-Nazaire ou à Saint-Marc, il n'a pas toujours son vélo avec lui et il pourrait être proposé la possibilité de parcourir le territoire et d'avoir une offre spécifique et mutualisée à l'échelle des six intercommunalités du

pôle. Il est également envisagé d'organiser un événement populaire et sportif au printemps 2019 pour mettre en liaison et faire entrer en résonance, du côté citoyen, ce collectif d'intercommunalités.

Le pôle poursuit pour le compte des six intercommunalités son travail de coordination de la contractualisation « Ville de demain ». Depuis que cela existe, 20 M€ ont été récoltés pour l'ensemble du territoire. Il accompagne également les EPCI pour des candidatures ainsi que la gestion des financements des Fonds européens du « plan Loire » et assure une veille sur d'autres appels à projets. Pour ces deux programmes, même si le projet « Eau et paysages » n'entre pas tout à fait dans le cadre juridique des attributions de fonds, c'est fait par la force du collectif. C'est le fait que la démarche soit globale, cohérente et à l'échelle de six intercommunalités qui permet d'être éligible. C'est donc extrêmement important.

Il est proposé de nouvelles actions à engager, telles que la mise en place d'ateliers projets pour accompagner la stratégie urbaine des cinq pôles structurants, notamment Blain. En l'occurrence, il ne s'agit pas de ne faire appel qu'à des experts extérieurs. Il s'agit également, et c'est aussi l'image de la co-production et du collectif, de mettre en mouvement les ressources internes qui existent dans les intercommunalités dans le cadre d'ateliers, pour ne pas trop mordre dans les plans de charge des intercommunalités, mais aussi pour coproduire et mettre à disposition l'ingénierie collective.

De la même manière et dans la poursuite du programme partenarial de l'ADDRN « habiter le périurbain », un dispositif de projet d'habitat est lancé pour permettre la réalisation d'opérations exemplaires, avec l'idée, un peu comme pour « Eau et paysages », d'avoir à l'échelle intercommunalité, un site, un projet, une économie, un opérateur, pour être des démonstrateurs de la construction de logements diversifiés, plutôt individuels, et de logement social et pour mobiliser les acteurs, notamment ceux de la construction, autour de ces éléments. Le pôle vient d'ailleurs de répondre avec ce projet à un appel à projets du ministère sur l'habitat durable, qui pourrait ouvrir des perspectives.

Une autre action, qui concerne plus particulièrement la CARENE, est la mise d'un dispositif d'ingénierie partagée pour une stratégie coordonnée d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur les communes de Saint-Nazaire et de Pornichet. Il est très important de mettre en synergie l'ensemble de ces problématiques sur différents sites de ces deux communes.

Une autre idée consiste à travailler à la promotion du co-working et des tiers lieux et surtout, du télétravail. Les entreprises sont principalement situées dans les agglomérations. Les employés sont dans les agglomérations et dans le périurbain et il y a des choses à faire pour promouvoir ces formes de collaboration et de travail dans les entreprises, qui permettent aussi d'apporter des réponses, même si ce sont de micro-réponses, aux problématiques de mobilité. Cette action sera réalisée avec les six intercommunalités et a déjà fait l'objet du travail d'un atelier d'étudiants de fin d'année de master qui est très bien fait et qui servira de base de travail.

En termes de développement économique, une priorité affirmée par les élus est de mieux connaître l'écosystème économique du pôle. Cette priorité sera déclinée à travers la construction d'un observatoire partagé. La CARENE dispose d'un outil partagé avec Nantes Métropole, Nantes Saint-Nazaire Développement, mais au-delà de cela, il faut jouer les complémentarités avec les territoires périurbains. L'objet est d'avoir un processus en trois étapes pour permettre de construire une vision partagée de l'accueil des entreprises à l'échelle des 61 communes du pôle.

Une nouvelle proposition a été ajoutée à ce qui a été présenté le 22 juin au comité syndical : la définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles. Il y a des choses à faire avec le monde de l'agriculture et c'est aussi quelque chose à inscrire dans le plan d'actions pour répondre à l'avis de la Chambre d'agriculture sur la révision du schéma de cohérence territoriale, qui pointe un certain nombre de choses qui sont du ressort du SCoT et d'autres qui ne le sont pas. Inscrire l'agriculture comme filière économique dans le programme d'actions du pôle est important. Pour cette action comme pour les autres, il s'agit d'abord d'expertiser ce que fait chacun et où est la plus-value du collectif avant d'enclencher et de décider d'activer l'action du pôle. Il convient d'être pragmatique à la fois sur les capacités de mobilisation, mais aussi sur la plus-value : il ne faut pas s'épuiser.

Pour ce qui concerne les mobilités, il est prévu de définir et d'identifier les conditions de réussite pour des lignes de transport collectif à l'échelle du pôle, c'est-à-dire en interurbain, puisqu'il y a des PDU au sein de chaque agglomération,

mais il y a aussi les relations des agglomérations avec leur environnement. Le covoiturage sera également encouragé. Où est la place de la puissance publique par rapport au monde privé et au développement de multiples applications en la matière ? Par ailleurs, une action qui vise surtout les communautés de communes, mais qui sera ouverte à tout le monde, est le lancement d'un appel à candidatures des communes volontaires pour la réalisation de schémas directeurs « vélo » et l'évaluation des conditions de faisabilité dans de petites communes, pour montrer comment passer de la stratégie à la réalisation. Un appel à candidatures aux communes volontaires sera également lancé pour mettre en place un dispositif « métro-piétons » consistant à produire de la communication pour valoriser la marche, qui est à la fois un enjeu de mobilité et de santé. À la CARENE, 41 % des déplacements de moins d'un kilomètre sont effectués en voiture. Il y a une marge phénoménale de progression collective à l'échelle de tous les EPCI pour ce qui concerne la marche.

Des thématiques sont également à explorer. Les propositions ne sont pas encore tout à fait déterminées collectivement. L'énergie, par exemple, est un sujet extrêmement important, prioritaire : quelle peut être la plus-value du pôle à cet égard ? Le thème « santé et territoires » est également à étudier. Un autre thème a été évoqué en comité de direction avec l'ensemble des DGS des intercommunalités : l'idée de réfléchir et d'avoir une réflexion prospective et collective sur le port du futur et son lien au territoire. Le Grand Port maritime est tout à fait d'accord : cette réflexion est tout à fait complémentaire à ses propres réflexions sur cet élément. La capacité de mobilisation collective et d'efficacité est le souci permanent du pôle pour pouvoir aboutir à la mise en œuvre de ce plan d'actions en mobilisant les ressources internes des EPCI, du pôle, mais aussi des deux agences d'urbanisme, qui ont également une capacité de production et avec lesquelles le pôle va passer de nouvelles conventions.

Enfin, des axes de coopération territoriale seront développés. L'idée est de pouvoir contractualiser différemment avec tous les territoires environnants, parce que les problématiques ne sont pas les mêmes : lorsque le Pôle métropolitain discute avec le Pays de Retz, il ne parle pas tout à fait des mêmes choses qu'avec le Vignoble nantais, le Pays des Mauges ou Ancenis... Des axes de coopération territoriale seront donc développés autour du pôle pour mener des actions concrètes. C'est ce que les intercommunalités voisines ont réclamé dans les avis qu'elles ont remis sur la révision du schéma de cohérence territoriale.

### **François Chéneau**

Dans la longue liste des actions, dont l'intérêt est indéniable, le co-working est à développer sur le territoire, notamment dans le périurbain et les zones plus ou moins rurales, mais se heurte à un très gros obstacle : l'absence de desserte numérique acceptable sur de très larges portions du territoire du pôle métropolitain, notamment dans les zones AMII. La question a déjà été évoquée au sein du Bureau de la CARENE. Dans les secteurs hors zone AMII, le Département a réalisé des investissements qui permettent aux communes d'être raccordées au haut débit, et tant mieux pour elles, mais dans le secteur de la CARENE, il y a un retard considérable, qui ne cesse de s'accumuler. La population de certains quartiers de la ville de Donges exprime de plus en plus vivement son mécontentement. L'implantation d'entreprises et le co-working, et surtout, le travail à domicile, lorsque l'on n'habite pas le centre de l'agglomération, se heurtent à de très gros obstacles. Il faudrait envisager cette contrainte pour avancer, parce que l'on en arrive à un point où la population devient extrêmement critique.

### **Le Président**

C'est un sujet qui est malheureusement souvent abordé dans les instances.

### **Stéphane Bois**

Ce gap avec les zones AMII a été souligné par la Région, dans son avis sur le SCoT, comme devant être travaillé. Cet avis est en ligne, puisque l'ensemble du dossier d'enquête publique est publié sur le site du pôle. La Région s'est exprimée pour souligner que ces effets de frontière, sont néfastes pour tout le monde. Mais à ce stade, elle ne fait que pointer le problème et l'on ignore si elle va apporter des solutions.

## François Chéneau

L'exemple typique est que Donges, qui compte plus de 7 500 habitants et qui est située en zone AMII, a des zones d'ombre où il n'y a quasiment pas de desserte numérique, alors que la commune de Lavau, qui a 700 habitants, qui est sur un territoire hors zone AMII, dans communauté de communes Loire et Sillon, a le haut débit depuis deux ans. C'est tant mieux pour eux.

## Éric Provost

S'agissant des axes de coopérations territoriales, il y a plusieurs niveaux, notamment avec les territoires voisins du SCoT. Cela renvoie aux questions de l'inter-SCoT. S'il y a un travail plus soutenu et plus conséquent à mener, c'est sur ces questions, qui impactent directement les choix qui peuvent être faits en matière d'urbanisme et des décisions qui sont parfois contrebalancées par des positions différentes sur les territoires voisins. Il serait heureux que pendant le reste du mandat, on réussisse à aller plus loin que les quelques discussions qui ont lieu et qui finalement, ne sont contraignantes pour aucun territoire.

## Stéphane Bois

Le pôle, avec les agences, souhaite s'orienter vers une contractualisation avec chacun des territoires environnants : avec le pôle d'équilibre territorial pour le Pays de Retz ou directement avec l'EPCI, pour Cap Atlantique ou la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois. En tout cas, il s'agit bien de contractualiser sur des sujets précis, pour éviter d'être simplement dans la discussion.

## II – Délibérations

Délibération n°1 – Commission Finances – Commande publique – Constitution d'un groupement de commandes entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire pour la passation des marchés de travaux d'infrastructure et de bâtiment – Projet d'aménagement des accès nord et sud de la gare ferroviaire de Saint-Nazaire dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) d'agglomération – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes

### Martin Arnout

Les délibérations n°1 à 4 portent sur des groupements de commandes et sont présentées conjointement. Le premier est un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE et est relatif au PEM.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2 – Commission Finances – Commande publique – Déconstruction de bâtiments – Mission de maîtrise d'œuvre de déconstruction de divers bâtiments, prestations associées et marchés publics de travaux de déconstruction – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire

### Martin Arnout

Ce groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE porte sur la déconstruction de bâtiments.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 3 – Commission Finances – Commande publique – Acquisition de fournitures et de matériels d'électricité – Approbation et autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire**

**Martin Arnout**

Ce groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE concerne l'acquisition de fournitures et de matériels d'électricité.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 4 – Commission Finances – Commande publique – Achat d'articles chaussants – Constitution d'un groupement de commandes – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec les villes de Saint-Nazaire, Pornichet et Trignac – Annule et remplace la délibération du Bureau communautaire du 21 juin 2016**

**Martin Arnout**

Ce groupement de commandes entre la CARENE et les Villes de Saint-Nazaire, Pornichet et Trignac porte sur l'acquisition d'articles chaussants.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 5 – Commission Développement économique et attractivité – Association OGIM Nantes Saint-Nazaire – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association – Approbation et autorisation de signer la convention**

**Gaëlle Bénizé**

Depuis 2011, la CARENE et l'association Maison de l'emploi de la métropole nantaise, porteuses des PLIE de chaque agglomération, ont décidé de mutualiser la gestion, le suivi et le contrôle des opérations cofinancées par du FSE en créant un organisme de gestion mutualisé. Cet organisme permet la mise en œuvre d'opérations spécifiques en direction des participants des PLIE.

Il est demandé au Bureau communautaire d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association OGIM pour l'année 2016 et d'autoriser sa signature, ainsi que l'attribution à l'OGIM d'une subvention de 63 820 € pour 2016.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 6 – Commission Développement économique et attractivité – Société ALSTOM Éoliennes SN, Région des Pays-de-la-Loire et CARENE – Prime d'aménagement du territoire (PAT) – Prolongation du délai d'échéance de la convention initiale – Approbation et autorisation de signer les avenants n° 2 et 3**

**Jean-Claude Pelleteur**

Il s'agit d'un avenant à la convention avec Alstom, l'usine dédiée aux éoliennes, aux générateurs et aux nacelles. Un premier avenant avait été passé pour pallier le retrait du Département et un deuxième avenant pour la création d'une structure juridique différente.

Alstom s'était engagée à créer 300 emplois. Aujourd'hui, la société n'en a créé que 200, essentiellement à cause du retard des programmes. Il est donc proposé de signer un troisième avenant de prolongation.

Ce n'est pas parce qu'il y a des associations, même pornichétines, qui font des recours contre l'éolien offshore qu'il faut faire retarder les projets. Il appartient à EDF EN et à l'État de faire leur travail sur le sujet. Il est important que ces projets voient le jour dans les délais prévus.

## Le Président

Cette prolongation n'est pas liée à une volonté d'Alstom, mais à une situation dont l'État et la justice doivent se saisir pour l'accélérer et la juger le plus rapidement possible afin que la naissance de cette filière puisse émerger.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 7 – Commission Développement économique et attractivité – Contrat d'objectifs partagés 2011-2015 – Chaire Génie civil et éco-construction – Approbation et autorisation de signer la convention financière 2016 avec l'Université de Nantes

#### Franck Hervy

Dans le cadre du contrat d'objectifs précédent, le COP signé entre la CARENE, l'Université de Nantes et la CCI, la CARENE et la CCI s'étaient engagées à soutenir la création d'une chaire Génie civil et éco-construction en partenariat avec des entreprises, citées dans la délibération. L'objectif était de densifier les activités de recherche et de participer à la qualité des formations en génie civil sur le site de Saint-Nazaire.

Cette délibération précise les objectifs et le programme d'actions pour 2016 ainsi que les conditions d'attribution de la subvention de la CARENE, qui s'élève à 50 000 €.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 8 – Commission Développement économique et attractivité – Appel à projets WeAMEC 2016 – Soutien du programme de recherche « FIRMAIN » – Approbation et autorisation de signer la convention financière avec l'Université de Nantes

#### Franck Hervy

Les délibérations 8 et 9 sont présentées conjointement.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs partagés avec l'université de Nantes et du programme régional WeAMEC, qui vise à soutenir la recherche, l'innovation et la formation dans les énergies marines renouvelables, la CARENE s'engage à financer deux projets de recherche dans ce domaine. Ces projets seront menés sur le territoire de la CARENE, au sein du laboratoire GeM, dont les locaux se trouvent à l'IUT.

Le premier projet, « Firmain », traitera de problématiques liées à la durabilité des matériaux en mer et bénéficiera d'une subvention de 110 000 €.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 9 – Commission Développement économique et attractivité – Appel à projets WeAMEC – Soutien du programme de recherche « ROS 3D » – Approbation et autorisation de signer la convention financière avec l'Université de Nantes

#### Franck Hervy

Ce deuxième projet, « ROS 3D », traitera de la stabilité des fondations des éoliennes en mer et bénéficiera d'une subvention de 103 400 €.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Comptes rendus annuels d'activités (CRAC) 2015 pour les zones concédées à la SELA – ZAC des Pédras, ZAC des Écotais, ZAC des Six-Croix, ZAC de Pornichet Atlantique, ZAC de Grandchamp, ZAC de Certé Océane Acacias, ZAC de Cadréan, ZAC de la Providence – Approbation**

**Éric Provost**

Les délibérations n° 10 à 12 sont présentées conjointement. Elles portent sur des comptes rendus annuels d'activités, qui constituent une photo arrêtée à 2015. Les décisions qui ont été prises dans le cadre de ces zones d'aménagement entre janvier et septembre 2016 ne sont pas relatées dans cet exercice réglementaire, qui impose de présenter le CRAC arrêté en fin d'année 2015.

Certains CRAC ne révèlent aucune évolution significative sur le plan financier ou sur le plan de l'aménagement et ne relatent que la vie quotidienne de la zone, qui ne comporte pas d'éléments particuliers. Ils ne suscitent donc pas de commentaires. En revanche, quatre opérations ont fait l'objet d'événements remarquables.

La première opération est la ZAC de Saint-André-des-Eaux. La concession a été attribuée en 2009 et couvre près de 9 ha. Au départ, le programme prévoyait 410 logements, environ 2 500 m<sup>2</sup> de commerces et de services et un bilan estimé à 12 M€. Cette opération est remarquable notamment par son positionnement en centre de bourg. En 2014, un nouveau traité de concession a été passé pour basculer le traité de la SEM Sonadev vers la SPL Sonadev Territoires publics. Le programme de logements a été revu à cette occasion et est descendu à 384 logements. La surface de commerces et de services est passée à 1 700 m<sup>2</sup>. En 2013, le bilan initial de 12 M€ est passé à 14,5 M€. Il intègre une participation de la commune pour 1 M€ au réaménagement des espaces et des participations du concédant pour la refonte du programme suite à la baisse de recettes foncières, des réévaluations de charges foncières et la prise en charge du déploiement de colonnes enterrées. En 2014, le bilan s'établit à 14,5 M€. La participation du concédant augmente de 500 000 €, nécessités par la démolition complémentaire autour de la place de l'Église et par des baisses de recettes foncières liées à l'évolution du programme. En 2015, le bilan, tel qu'il est présenté dans le CRAC objet de cette délibération, s'établit à 15 M€, toujours avec une participation de la commune de 1 M€ en 2013. La participation du concédant augmente à nouveau de 400 000 € suite à une diminution de recettes foncières : une maison qui avait été achetée a été revendue à un prix inférieur à l'estimation, et des évolutions de programmes qui ont amené des travaux supplémentaires. Cette zone du centre bourg de Saint-André-des-Eaux fait donc l'objet tous les ans d'évolutions négatives sur le plan financier, mais les explications en sont connues.

La deuxième opération est celle du Plessis, à Saint-Nazaire. Elle avait déjà suscité des inquiétudes, puisqu'elle était considérée comme ratée pour une grosse partie de son programme. La CARENE avait commencé à anticiper et à envisager le risque le plus élevé, c'est-à-dire la difficulté de commercialisation de l'ensemble de l'opération telle qu'elle était prévue au départ, avec les équilibres nécessaires. Sur cette zone d'aménagement de 380 logements, au départ, dont 330 logements collectifs et 50 logements individuels, avec un bilan équilibré à l'origine à 7,2 M€, l'hypothèse de réduire à 235 logements avait été étudiée pour rationaliser les dépenses et les faire redescendre à 6,4 M€. Le déficit de recettes était estimé entre 1,4 M€ et 1,7 M€. Dans le même temps, après un tour de table avec l'ensemble des acteurs, une stratégie de cette zone avait été établie en procédant à des aménagements qualitatifs sur des périmètres qui n'étaient pas encore en aménagement et en revoyant également le calendrier. Or le fait de réserver des lots individuels de manière plus importante a fait redémarrer la commercialisation et l'attractivité de la zone. La conjugaison d'aménagements réalisés sur le site, de la reprise de la commercialisation et d'un contexte économique plus favorable fait qu'aujourd'hui, on observe des signes positifs de reprise. Des promoteurs s'intéressent de nouveau à la zone. C'est une évolution très intéressante. C'est un exemple de zone où l'on est passé de très près de la correction en termes d'aménagement à une situation qui devrait être relativement équilibrée à la fin de l'opération, avec en outre des promoteurs qui s'intéressent à la zone d'aménagement y compris pour du logement collectif. D'où l'importance d'avoir



des stratégies de long terme sur ce type d'aménagements. Il faut bien sûr porter l'opération, mais cet exemple est très encourageant compte tenu des retournements positifs qui se sont produits.

La troisième ZAC est celle de la zone de la Providence, à Montoir-de-Bretagne, qui est une zone d'activités économiques. Il ne s'agit pas d'une grosse zone en volume de foncier cessible, mais c'est une zone très stratégique, parce qu'elle est au cœur de la zone industrialo-portuaire et à proximité immédiate d'Airbus et des grands donneurs d'ordres. Cette zone était partie avec un bilan équilibré à 3,4 M€, avec un fonds de concours de la part de la ZAC de Cadréan de 579 000 € : une partie du bénéfice de la ZAC de Cadréan était affectée à celle de la Providence, à Montoir-de-Bretagne. Les CRAC de 2012 et 2013 n'ont pas enregistré d'évolutions majeures. En revanche, à partir de 2014, un déficit de 543 000 € a été constaté sur le bilan. Il était lié à des différences d'estimation du foncier par les Domaines ainsi qu'à des coûts de travaux à revoir. Le fonds de concours de 579 000 € était maintenu. En 2015, il a également été nécessaire d'augmenter la participation du concédant, avec des réévaluations du coût d'acquisition des fonciers issues d'une nouvelle estimation de France Domaines et l'annulation d'une partie du fonds de concours de la ZAC de Cadréan pour environ 300 000 €, puisque l'un des projets immobiliers de l'îlot tertiaire qui devait se mettre en place n'est finalement pas poursuivi. Aujourd'hui, cette opération apparaît donc plutôt en déficit, mais le fait qu'elle ait commencé et son emplacement stratégique devraient conduire à prolonger les aménagements et la commercialisation en cherchant à optimiser les choses.

Le dernier exemple est celui du parc de Pornichet Atlantique. Des évolutions étaient en cours sur deux périmètres. Il s'agissait au départ d'une zone à vocation purement économique. Il a ensuite été considéré que la partie située au sud de la zone, de l'autre côté de la voie express, qui était en mitoyenneté avec de l'habitat, avait plus une vocation d'habitat. Il a donc été décidé de revoir cet aménagement pour le basculer en habitat. Par ailleurs, sur la partie ouest, un grand périmètre d'urbanisation a fait l'objet d'évolutions réglementaires et environnementales. Il n'était plus possible de l'aménager tel qu'il avait été pensé au départ de la ZAC. Un important travail d'ingénierie a été mené sur cette ZAC, de même qu'un travail de réadaptation des prix de sortie des terrains avec la prise en compte de leur localisation sur la zone, de l'effet de vitrine ou au contraire, de la situation en arrière de ZAC. Il a également été décidé de favoriser davantage les activités artisanales par rapport à ce qui avait été envisagé au départ, ce qui a nécessité des ajustements de prix. Sur cette zone d'activités, les prévisions de déficit qui avaient été exposées en 2015, à hauteur de 1,3 M€, sont aujourd'hui confirmées dans le bilan de 2015, qui enregistre un déficit de l'ordre de 1,1 M€, un peu en retrait par rapport à l'estimation. 900 000 € sont des participations du concédant et 260 000 € correspondent à la valorisation d'un terrain qui deviendra propriété de la CARENE notamment comme patrimoine de mesure compensatoire. Sur cette zone d'activités, les choix stratégiques qui ont été faits sont en parfaite adéquation avec l'évolution du secteur. Il convient néanmoins d'attirer l'attention des Vice-présidents : lors de certaines réunions publiques visant à informer la population de l'évolution de l'aménagement, de nombreuses réactions négatives ont été observées et ces réactions sont en train de s'organiser, même si les courriers envoyés à la CARENE restent assez flous ou peu pertinents dans leurs attaques ou leurs recours. Un collectif est en train de se constituer. Une forte vigilance de la CARENE sur les procédures en cours est nécessaire, parce que les membres du collectif seront sans doute parfaitement conseillés dans les semaines et les mois à venir. La vulnérabilité des procédures réglementaires est donc forcément questionnée lorsque les gens s'organisent et qu'ils ont du temps pour chercher dans le détail tout vice de forme ou de procédure qui pourrait apparaître. Cet élément est gênant, parce qu'il risque de faire perdre du temps dans l'aménagement : les projets ne sortiront pas si les recours s'accumulent et si de plus, pour certains, ils trouvent un début de fondement pour les mener à bien.

## Jean-Claude Pelleteur

Éric Provost et Antoine Bouvet ont bien résumé la situation. Le conseil municipal de Pornichet se réunira le 21 septembre. Trois autres recours sont lancés, qui sont des attaques uniquement politiques de la part de l'ancien maire et qui ont simplement comme objectif de retarder les projets. Il a fait deux recours contre une salle de sport et un recours sur une école est attendu. Pour ce qui concerne la zone Pornichet Atlantique, la situation est ubuesque, parce qu'il a réussi à monter quelques personnes de l'Île Pré, qui ne réfléchissent même pas parce qu'on leur propose d'avoir des zones d'habitation juste à côté de chez eux alors qu'ils pourraient avoir une zone artisanale. Ce n'est qu'une petite partie de la population, mais il est clair qu'il y a une instrumentalisation. Le recours est arrivé. Un élément intéressant devra être signalé à l'avocat : le président de l'association habite Guérande... Il n'a sans doute pas mis le recours à son nom,

certes, il l'a mis au nom du collectif. Il s'agissait du monsieur qui était derrière Robert Belliot pour faire sortir Pornichet de la CARENE et qui a fait faire la consultation.

### **Marie-Anne Halgand**

Mais pour faire un recours, ne faut-il pas avoir un intérêt à agir ? S'il habite Guérande, il n'a aucun intérêt.

### **François Chéneau**

Il peut effectivement paraître surprenant qu'un président d'association de défense d'un quartier n'habite pas le quartier en question. Néanmoins, l'intérêt pour agir d'une association ne s'apprécie pas par rapport à la qualité de ses représentants, mais par rapport à son objet social, donc par rapport à ses statuts. Si l'objet de l'association est circonscrit à la défense du quartier, notamment sur le plan de l'urbanisme, l'association, à condition qu'elle ait été créée avant le projet et non après, peut faire un recours.

### **Jean-Claude Pelletier**

L'association vient de se créer. Le projet a été présenté.

### **François Chéneau**

Si l'association se crée après que la décision qu'elle conteste a été prise, le recours n'est pas recevable. C'est un débat de juristes, mais il faut l'explorer.

### **Jérôme Dholland**

Au sujet de la ZAC de Saint-André-des-Eaux, je tiens à remercier Éric parce qu'il est présent au comité de pilotage et il est important qu'il y ait un portage qui associe la CARENE. Il faut éviter de donner l'impression que seule la commune est en action. C'est un projet de renouvellement urbain qui est très délicat, qui n'est pas facile à piloter. Le projet est en déclaration d'utilité publique et par conséquent, la municipalité sursoit au fait de prendre des coups, mais cela pourrait venir, surtout si l'on s'oriente vers l'expropriation pour de nombreux propriétaires. Un véritable risque financier subsiste, qui a été relevé lors du dernier pilotage : cela dérive encore, et il n'est pas garanti que cela ne perdure pas. J'en suis désolé vis-à-vis de l'agglomération. Les choses sont aussi traitées au niveau de la commune. Mais la difficulté rejaillit en termes financiers et cela reste à surveiller comme le lait sur le feu, tout en gardant bien les objectifs de la ZAC, dans son pilotage au quotidien. C'est difficile, vu les temps de cycle de ce type de projet. C'est néanmoins un point sur lequel il faut travailler, notamment avec les services de la CARENE, parce qu'il n'est pas toujours facile de piloter le travail sur du long terme avec l'aménageur. J'ai rencontré Franck Lemartinet, auquel j'ai donné quelques points particulièrement saillants, concernant les objectifs de cette ZAC, à concrétiser rapidement, en termes de commerces, voire en termes d'opportunité, sur un pôle médical qui serait porté par la SEM Sonadev. Il y a donc des points d'action, mais il faut être attentif à la dérive financière que l'on constate.

La délibération qui relate le volet relatif à Saint-André-des-Eaux fait le bilan de 2014 et les objectifs d'action de 2015, alors qu'elle aurait dû dresser le bilan de 2015 et les objectifs d'action de 2016. Le document joint qui concerne le CRAC est bon, mais la délibération pose souci.

### **Éric Provost**

S'agissant des zones qui ont été mises en évidence et sur lesquelles il existe des difficultés de maîtrise des enveloppes budgétaires prévues au départ, il faut relativiser les montants tels qu'ils sont présentés, ZAC par ZAC. Il est intéressant de voir ce que cela donne sur le plan des logements. On constate que pour les opérations en renouvellement urbain comme celles de Saint-André-des-Eaux ou du Plessis, on arrive à un déficit moyen en logements qui se situe autour de 7 000 €. Lorsque l'on se lance dans des opérations de rénovation urbaine en tissu urbain déjà dense, il faut

pratiquement mettre sur la table un ticket de 7 000 € par logement à produire. Pour l'instant, l'ensemble des ZAC reste dans cette enveloppe. Il est important de l'avoir en tête parce que la CARENE est engagée sur des zones d'aménagement et qu'elle ne va pas les remettre en cause : elle doit remplir ses engagements et rester solidaire de l'ensemble des communes. Ces opérations ont été votées, la CARENE s'engage en essayant de maîtriser les choses au mieux, y compris pour des appels d'offres de travaux à venir, qui peuvent parfois réserver de bonnes surprises. Mais pour l'avenir, sur les zones d'aménagement que la CARENE pourrait avoir à engager nouvellement, il faut avoir immédiatement cette préoccupation en tête : en rénovation urbaine, il y a 6 000 ou 7 000 € à mettre par logement. Est-ce que l'on accepte ce niveau, est-ce que l'on ne veut pas aller jusque-là, est-ce que l'on sera capable d'aller plus loin ? C'est de cette façon qu'il faudra utiliser l'expérience de ces premières zones en rénovation urbaine. Mais il sera sans doute nécessaire de s'engager dans cette voie, puisqu'il faut de plus en plus travailler sur le tissu urbain constitué, au regard des contraintes d'aménagement, d'urbanisme, de développement du territoire. Ce sera malheureusement le ticket à payer pour procéder à des aménagements dans les zones denses. Il faut donc s'y habituer un peu, même si cela n'empêche pas d'être extrêmement rigoureux sur le suivi des opérations et des travaux. On ne peut pas considérer qu'il y a des zones qui dérivent plus que d'autres. C'est vraiment la nature du tissu urbain dans laquelle elles se situent qui peut amener cette difficulté, avec quelquefois des spécificités comme la pression foncière, qui est plus importante à Pornichet ou à Saint-André-des-Eaux que dans d'autres périmètres.

### **Le Président**

Le contexte environnant est effectivement important. Il y a néanmoins un point commun permanent : les recours permanents sur les créations de ZAC. Pour le PLUI, on peut presque dire que c'est écrit. En tant que maires, il faut montrer une solidarité. Les maires sont attachés à la démocratie, à la démocratie participative, à l'éco-construction, mais à un moment donné, il faut aussi renvoyer la question au législateur. Le candidat Hollande l'avait promis, mais je n'en ai pas vu les effets. La justice doit pouvoir trancher les recours rapidement de manière que cela finisse par s'arrêter dans le temps.

### **Jean-Claude Pelleteur**

Les déclarations du Président publiées ce matin dans *Ouest-France* ne sont pas très encourageantes. Il dit qu'avec les recours, on gagne du temps.

### **Le Président**

Quels que soient les enjeux, c'est insupportable. Il y a des recours suspensifs, la plupart du temps. Avec les recours sur les énergies marines renouvelables, les banquiers ne mettront pas l'argent sur la table tant que les recours ne seront pas levés. Tout se tient...

### **François Chéneau**

Une ordonnance a été prise en 2012, l'ordonnance Duflot, qui a considérablement restreint les capacités de nuisance d'individus qui s'étaient faits des professionnels du recours. Ils faisaient des recours pour bloquer des projets, par le biais des conditions suspensives, qui rendaient impossible de réaliser des actes de vente ou d'obtenir des prêts, et ils monnayaient leur désistement pour obtenir de l'argent. C'est quelque chose de connu et de fréquent. Aujourd'hui, l'ordonnance Duflot ne permet à un riverain de contester un projet immobilier ou un permis de construire que s'il a réellement une nuisance potentielle causée par la construction. La simple qualité de riverain ne suffit plus pour faire des recours. Certains s'étaient fait forts de bloquer tout projet à côté de chez eux ou alors, de négocier moyennant finances. On sait bien qu'il y a une contrainte et que parfois, les promoteurs sont obligés de céder.

### **Antoine Bouvet**

Dans les cas de figure qui sont cités, il y a des problématiques de planification, par exemple pour les recours contre un document comme le SCoT ou le PLUI, demain. Il y a des recours par rapport à des opérations d'aménagement : une

ZAC, le champ d'énergies marines renouvelables. Et il y a les recours contre les permis de construire. La notion de recours abusif que l'on utilise pour les permis de construire vaut-elle aussi en matière de documents de planification et d'opérations d'aménagement ? Le champ n'est pas du tout le même.

### François Chéneau

Elle ne vaut que pour les permis de construire.

### Le Président

Il est intéressant d'avoir un expert et un avocat dans l'assemblée.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 11 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Compte rendu annuel d'activités (CRAC) 2015 – ZAC du Plessis à Saint-Nazaire – Zone concédée à Silène – Approbation

### Éric Provost

Cette délibération a été présentée dans le cadre de la délibération n° 10.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 12 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Comptes rendus annuels d'activités (CRAC) 2015 pour les zones concédées à la SEM Sonadev et SPL Sonadev Territoires publics – ZAC à vocation économique : ZAC entrée Nord ; ZAC Océanis ; ZAC de Brais – ZAC à vocation d'habitat : ZAC des Hameaux du parc ; ZAC des Écottais (Donges) ; ZAC de l'Ormois (Montoir-de-Bretagne) ; ZAC du centre bourg (Saint-André-des-Eaux) ; ZAC de la Gagnerie du Bouchat (Saint-Malo-de-Guersac) ; ZAC de Coulvé-Québrais (Saint-Nazaire)

### Éric Provost

Cette délibération a fait l'objet d'un commentaire dans le cadre de la présentation de la délibération n° 10.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 13 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Projet urbain partenarial (PUP) – Territoire de Saint-Nazaire – Centre bourg de Saint-Marc-sur-Mer – Aménagement global de l'îlot Mollé – Approbation et autorisation de signer la convention avec la Ville de Saint-Nazaire et la SNC Marignan Résidences

### Éric Provost

Cette délibération fait suite au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme. C'est désormais la CARENE qui est compétente pour la signature des conventions de projet urbain partenarial. Le PUP est un outil qui permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires pour des opérations d'aménagement ou de construction par des personnes privées via la conclusion d'une convention. Dès lors que ces conventions viennent financer des aménagements communaux et des équipements municipaux, il revient à la commune de définir et de négocier le contenu avec le partenaire privé concerné. Il s'agit donc de la signature d'une convention tripartite qui régit les choses de manière globale, mais c'est bien entre la commune et le promoteur concerné que les choses sont affinées et précisées.

## Le Président

Il serait bien d'inscrire la présentation du projet d'aménagement du centre du bourg de Saint-Marc à l'ordre du jour d'une réunion du Bureau.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 14 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – ZAC Océane/Acacias – Territoire de la Commune de Trignac – Sollicitation de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique – Approbation

## Éric Provost

La déclaration d'utilité publique arrive à échéance très prochainement. La SELA a sollicité une prorogation auprès de la Préfecture pour que la DUP soit valable pour cinq nouvelles années. Elle permettra de finaliser l'expropriation concernant la partie sud de la ZAC. Ce sont des parcelles de l'activité AFM Recyclage.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 15 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Foncier – Servitude au profit de RTE (Réseau de transport d'électricité) pour la réalisation de la liaison souterraine de raccordement électrique entre le Banc de Guérande et Prinquiau – Territoire des communes de Saint-Nazaire, Trignac et Donges – Approbation et autorisation de signer la convention

## Alain Michelot

Il convient de délibérer pour signer la convention de servitude à RTE et pour que cette dernière soit inscrite au cadastre. Les parcelles concernées à Saint-Nazaire se situent entre la Route bleue et le canal de la Belle Hautière. Cette servitude ne remet pas en cause les projets de compensation environnementale sur ces mêmes terrains.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 16 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncier – Foncier agricole – Territoire de la commune de Donges – Acquisition des parcelles YH 74 et YB 74 – Approbation

## Alain Michelot

Les délibérations n° 16 à 18 sont présentées conjointement.

La délibération 16 porte sur l'achat de terrains agricoles à Donges en vue du travail de compensation foncière pour l'extension des Six-Croix 2.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 17 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet foncier îlot Graineterie – Territoire de la commune de La Chapelle-des-Marais – Acquisition de la parcelle AE n° 551 – Approbation

## Alain Michelot

Cette délibération porte sur l'achat d'une maison au cœur de l'îlot Graineterie dans le centre bourg de La Chapelle-des-Marais. Ce projet foncier fait l'objet d'une demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement public local de 2016 dédié exclusivement aux « bourgs-centres ». Il faut signaler que c'est grâce à ce fonds que l'acquisition a pu se faire.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 18 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet foncier Océanis 2 – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Acquisition des parcelles section EP n° 270, 607, 621, 624, 752 et 753 – Approbation**

**Alain Michelot**

Il s'agit de l'achat d'une unité foncière de 4 688 m<sup>2</sup> sur le secteur d'Océanis 2, composée de deux hangars, d'un blockhaus et d'un ancien verger. Cette propriété se situe dans le périmètre de la future ZAD Océanis 2 qui sera mise en délibération en Conseil communautaire le 27 septembre.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 19 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Voirie et stationnement – Boulevard de l'Atlantique – Territoire de la commune de Trignac – Acquisition à titre gratuit de quatre parcelles appartenant à l'État pour les transférer dans le domaine public – Approbation**

**Alain Michelot**

Il s'agit d'une délibération purement technique au service d'un projet.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 20 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « Les Rochettes » à Saint-André-des-Eaux – Attribution de subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts de principe**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération porte sur une opération de construction de 14 (et non 17) logements locatifs sociaux intermédiaires et individuels en R+1 : 8 PLUS, 4 PLAI et 2 PLAI adaptés. Ils sont situés dans le périmètre du centre du bourg. Une maison actuellement sur le terrain est à démolir. Le programme des travaux conduit à une livraison aux alentours de mai 2018. La subvention demandée à la CARENE s'élève à 204 384 €.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 21 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Vandernotte » à Saint-Nazaire – Attribution de subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts de principe**

**Jérôme Dholland**

Il s'agit d'une opération de construction de 17 logements locatifs sociaux vendus en VEFA à Silène par Atao et Lamotte. Ils sont implantés rue de Cardurand. Le projet global compte 131 logements en R+3. La programmation conduit à une livraison au 2<sup>e</sup> semestre 2018 et la subvention de la CARENE serait de 204 252 €.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°22 – Commission Habitat – Acquisition – Amélioration du parc social public – Opération « Maison relais Marie Curie » à Trignac – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Les délibérations n° 22 à 25 concernent du financement de logement social, mais uniquement des garanties d'emprunt sur des opérations déjà subventionnées par la CARENE. Elles sont présentées conjointement.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°23 – Commission Habitat – Construction de logements collectifs – Opération « Florescence » à Saint-Nazaire – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès du Comité interprofessionnel du logement Atlantique (CIL) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°24 – Commission Habitat – Construction de logements individuels – Opération « Le Clos de la Vieille Masse » à Saint-André-des-Eaux – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès du Comité interprofessionnel du logement Atlantique (CIL) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°25 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « Le Clos de la Vieille Masse » à Saint-André-des-Eaux – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°26 – Commission Grands services publics – Eau – Construction de 56 km de canalisation d'adduction d'eau potable et équipements annexes entre Vigneux-de-Bretagne et La Baule – Attribution du marché n° 15S88 – Tranche de travaux entre Trignac et la Baule**

**Martin Arnout**

Une commission d'appel d'offres s'est réunie récemment. Il est proposé de valider et d'autoriser la signature du marché avec l'entreprise CISE TP pour cette dernière tranche de canalisation, entre Trignac et La Baule, pour un montant de 10 396 900,80 €.

**Le Président**

Il s'agit d'un budget global de 60 M€, ce qui n'est pas neutre.

### **Martin Arnout**

Il s'agit du secteur le plus difficile sur le plan technique.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 27 – Commission Grands services publics – Eau – Travaux sur les réseaux de distribution et d'adduction d'eau potable sur le territoire de la CARENE – Lot n° 1 – Autorisation de signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise**

### **Martin Arnout**

La CARENE a un marché à bons de commande avec un minimum de 400 000 € et un maximum de 1,6 M€. Or pour l'année 2016, il faudra dépasser ce montant, pour différentes raisons. Premièrement, certains programmes de renouvellement de voirie n'ont pas été pris en compte par la CARENE, peut-être par manque d'information de la part de certaines communes. Ce sont des choses qui arrivent. Trois sont concernées et la CARENE doit suivre les travaux de ces trois communes pour ne pas avoir à les refaire plus tard. Deuxièmement, il y a une intervention sur la raffinerie à hauteur de 140 000 € qui doit avoir lieu dès 2016 au lieu de 2017. Enfin, le nombre d'opérations concernant l'amiante est supérieur à celui qui était prévu.

Il est donc nécessaire de passer pour la deuxième fois un avenant à ce marché pour le porter à 2,4 M€, soit une augmentation de 25 %, mais qui est contrainte par des aspects techniques.

La proposition est passée récemment en CAO.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 28 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Mise en place de la collecte enterrée des déchets ménagers – Saint-Nazaire – Front de mer – Tranche 3 – Approbation et autorisation de signer la convention avec la Ville de Saint-Nazaire**

### **François Chéneau**

Les délibérations n° 28 et 29 sont présentées conjointement.

La délibération n° 28 s'inscrit dans le cadre de la tranche 3 du projet Front de mer de requalification et de réaménagement de l'avenue Léon-Blum, de la rue du Port et de la place du Commando, à Saint-Nazaire. La CARENE et la Ville de Saint-Nazaire prévoient la mise en place de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets ménagers, conformément à la délibération du 31 mars 2015. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'image de l'espace public et le cadre de vie des habitants.

Le coût global de cette opération est évalué à 90 000 € TTC. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée en totalité par la Ville de Saint-Nazaire. Celle-ci assure la partie génie civil, y compris le dévoiement de réseaux éventuels et aménagements superficiels et périphériques. La CARENE prend en charge la fourniture et le dépôt sur site, en fond de fouille, des colonnes enterrées.

Les modalités techniques et financières de cette mise en place ainsi que les missions et responsabilités de chacune des parties sont précisées dans la convention.



Il est demandé au Bureau d'approuver cette convention.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 29 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Mise en place de la collecte enterrée des déchets ménagers – Saint-Nazaire – Place de la Rampe – Approbation et autorisation de signer la convention avec la ville de Saint-Nazaire**

**François Chéneau**

Il s'agit de la mise en place de points d'apport volontaire enterrés. Le coût global de cette opération est évalué à 30 000 € TTC.

Les modalités techniques et financières ainsi que les missions et responsabilités de chacune des parties sont précisées dans la convention jointe à la délibération.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 30 – Commission Grands services publics – Transport – Pôle d'échanges multimodal de la CARENE – Projet de rénovation-modernisation de la gare de Saint-Nazaire – Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Approbation et autorisation de signer la convention avec SNCF Réseau**

**Jean-Jacques Lumeau**

Les délibérations n° 30 et 31 sont présentées conjointement.

Il s'agit de la passerelle qui permettra d'avoir accès à la gare par le nord. Une partie existe déjà et l'autre est à construire. Dans le découpage préalablement établi, la partie ancienne relevait de la compétence de SNCF Réseau et la partie neuve, de la compétence de la CARENE. Un seul maître d'ouvrage sur cette réalisation, à la fois pour la rénovation et pour la construction, pourrait rendre l'intervention plus facile. C'est SNCF Réseau qui sera le maître d'ouvrage et responsable de ces travaux d'amélioration. La convention acte cette nouvelle répartition des lots et les transferts financiers qui s'y rattachent, puisque les 600 000 € que la CARENE avait prévu de dépenser pour la réalisation sont transférés à SNCF Réseau pour les mêmes travaux.

Il s'agit donc d'une délibération purement administrative visant à délimiter les compétences de chacun et dont l'impact financier est neutre.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 31 – Commission Grands services publics – Transport – Pôle d'échanges multimodal de la CARENE – Projet de rénovation-modernisation de la gare de Saint-Nazaire – Avenant n° 1 au protocole d'accord-cadre entre SNCF RÉSEAU, SNCF gares et connexions, l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie), la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) – Délibération modificative**

**Jean-Jacques Lumeau**

Le 21 juin, le Bureau communautaire a autorisé la signature d'une convention sur les répartitions financières pour le projet de rénovation de la gare de Saint-Nazaire. Une erreur a été constatée sur le montant total de l'opération. Dans la précédente délibération, il avait été proposé à 18 758 810 € HT alors qu'il est de 18 681 000 €. Il convient de modifier la délibération en conséquence.

Une enquête publique a été menée durant l'été sur le projet de rénovation et de modernisation de la gare. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, avec une réserve qui n'est pas inquiétante, mais qui reprend les avis sur la réalisation du parking et les mesures compensatoires. Il convient simplement d'argumenter que les mesures compensatoires sont un peu moins importantes que prévu mais que l'imperméabilisation du parking étant moindre, le projet est conforme aux exigences de ce genre d'équipement. Il suffira de le préciser pour lever tout doute sur la réalisation du parking.

## Le Président

Une information est passée pendant l'été, sur laquelle je ne souhaitais pas que l'on communique fortement, mais la gare de Saint-Nazaire a été identifiée comme la 4<sup>e</sup> plus belle gare de France au regard de son patrimoine...

## Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit d'un concours officiel, mais qui assume « une certaine forme de subjectivité » sur le classement. C'est la signature architecturale de la gare qui a été promue et non sa fonctionnalité...

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 32 – Contractualisations – FEDER 2014-2020 – Axe 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité – Constitution d'un référentiel topographique à très grande échelle sur le territoire de la CARENE – Demande de subvention – Approbation**

## Martin Arnout

Il s'agit de chercher des financements du FEDER pour le projet de référentiel topographique, à hauteur de 30 %, soit 275 715 €.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 33 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé de mission Commerce**

## Sylvie Cauchie

Les délibérations n° 34 à 40 sont présentées conjointement.

La première compétence obligatoire de la CARENE vise le développement économique. Dans ce cadre, la Direction générale du développement économique et de l'attractivité se voit confier la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions stratégiques en vue d'assurer le développement à long terme du commerce sur le territoire de la CARENE. Pour ce faire, il est apparu nécessaire de procéder au recrutement d'un chargé de mission « commerce ». Il sera rattaché au responsable du service Commerce et au sein de la Direction générale du développement économique et de l'attractivité. Il se verra confier la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques. Ses principales missions sont portées dans le corps de la délibération.

Il sera fait recours à un contractuel. Le contrat sera d'une durée de trois ans.

Le Bureau est invité à approuver cette création de poste et à autoriser le Président à signer les pièces s'y rapportant.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 34 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de responsable de mission Commerce

**Sylvie Cauchie**

Toujours dans le cadre de la compétence économique de la CARENE, qui figure parmi les priorités du projet de l'agglomération, le commerce, qu'il s'agisse du commerce de centre-ville, de centre-bourg ou de périphérie, contribue activement à l'attractivité du territoire de la CARENE et au développement de l'emploi local.

Il convient de mettre en place l'organisation la plus efficace possible au bénéfice de l'ensemble des communes de la CARENE. Cela passe par une coordination étroite des actions menées entre les deux collectivités et, à court terme, par la mise en place d'un processus de mutualisation.

Pour ce faire, il est essentiel que la CARENE se dote d'une expertise renforcée en matière de prospection d'enseignes et de développement commercial.

Les missions du poste de responsable de mission « commerce » sont indiquées dans la délibération.

Compte tenu des besoins du service, il est proposé d'autoriser le recours à contractuel pour trois ans.

Le Bureau est invité à approuver cette création de poste et à autoriser le Président à signer les pièces s'y rapportant.

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 35 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé de mission Marketing territorial

**Sylvie Cauchie**

La marque Saint-Nazaire Audacity a été créée en 2010 et est aujourd'hui une marque économique de territoire reconnue et appréciée par les acteurs économiques de l'agglomération. Elle est portée par la CARENE en association avec l'ensemble de ses partenaires.

Lors de la création de la marque, la CARENE avait procédé au recrutement d'un chargé de mission « marketing territorial », poste aujourd'hui rattaché à la responsable de la mission « marketing territorial » au sein de la Direction du développement économique et de l'attractivité.

Il est proposé de reconduire ce poste, dont les missions figurent dans le corps de la délibération.

Le contrat sera d'une durée maximale de trois ans et l'agent nommé sur cet emploi sera susceptible de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée à l'issue de ces trois ans.

Compte tenu des besoins du service, il vous est proposé d'autoriser le recours à un agent non titulaire afin de pourvoir ce poste à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Au regard du niveau de compétences exigées, il sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 500, Indice Majoré 431 et pourra bénéficier du régime indemnitaire applicable aux attachés territoriaux.

Le contrat sera d'une durée maximale de trois ans et l'agent nommé sur cet emploi sera susceptible de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Le Bureau est invité à approuver cette création de poste et à autoriser le Président à signer les pièces s'y rapportant.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 36 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé de mission Emploi-insertion**

**Sylvie Cauchie**

La fiche de poste est détaillée dans la délibération. Il s'agit d'un contrat de trois ans.

Le Bureau est invité à approuver cette création de poste.

*La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 37 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé de mission Randonnées**

**Sylvie Cauchie**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe, élargit la compétence économique des communautés d'agglomération à la promotion du tourisme et à la création des offices de tourisme.

D'ores et déjà, plusieurs secteurs touristiques sont identifiés comme des leviers de développement, qui concernent chacun tout ou partie du territoire de la CARENE. Parmi eux figure l'écotourisme, qu'il s'agisse de randonnées pédestres et cyclistes, d'ornithologie, d'activités équestres ou de tourisme estuarien.

D'octobre 2015 à septembre 2016, la CARENE avait déjà recruté quelqu'un pour une mission d'un an afin d'apporter conseil, notamment sur la remise en état des chemins de randonnée du territoire.

Il est proposé de lancer une procédure de recrutement d'un chargé de mission dont le cadre d'intervention serait le suivant :

- état des lieux des circuits : travail sur le terrain à vélo et à pied ;
- réalisation d'un plan de gestion ;
- vérification de la conformité avec la nouvelle politique de randonnée du Conseil départemental ;
- autres missions figurant dans le corps de la délibération.

Il est proposé de reconduire à ce poste et pour une année la personne qui était en charge de cette mission, en élargissant son domaine de compétence et en augmentant son temps de travail.

### **Un intervenant**

Lorsqu'il est fait recours à un contractuel et une reconduction, il ne s'agit pas de création. La seule création de poste est celle du poste de chargé de mission « commerce », qui vient en renfort parce qu'elle a à la fois à gérer le commerce en centre-ville, qui est assez important, ainsi que la stratégie du commerce à venir, notamment avec l'entrée dans le champ intercommunal de Savine, à Trignac, et l'ensemble des centres des communes. Dans l'intitulé des délibérations, il est indiqué « création » mais dans les faits, ce sont des reconductions.

**Sylvie Cauchie**

Il s'agit en effet de la reconduction de la même personne. Mais jusqu'à présent, ce poste bénéficiait de financements. Désormais, ce ne sera plus le cas.

*La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 38 – Commission Personnel – Personnel – Suppression d'un poste de chargé de mission Relations internationales**

**Sylvie Cauchie**

Cette suppression de poste fait suite à un départ volontaire. Le poste de chargé de mission « relations internationales » avait été créé au mois de janvier 2011. Le Bureau communautaire a approuvé la création d'une mission « relations internationales » en vue de jouer un rôle d'entraînement et d'animation de la communauté des acteurs de l'international de l'agglomération et de participer à la réflexion collective sur la stratégie à engager et les actions à mettre en œuvre. Ce poste avait évolué en janvier 2015. Il est proposé de procéder à sa suppression.

*La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 39 – Commission Personnel – Personnel – Tableau des effectifs**

**Sylvie Cauchie**

Cette délibération est une délibération technique qui permet de remettre à jour le tableau des effectifs.

*La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 40 – Commission Personnel – Engagement dans le dispositif Service civique et demande d'agrément**

**Sylvie Cauchie**

En 2014, une plateforme mobilité a été mise en place. Il ressort aujourd'hui que la qualité du suivi du public s'avère perfectible et qu'il est nécessaire de créer de nouveaux outils mieux adaptés aux usagers reçus au sein de cette plateforme.

La Direction du développement économique et de l'attractivité de la CARENE pourrait ainsi, via sa compétence en matière d'emploi, d'insertion et d'innovation sociale, avoir recours au dispositif Service civique pour satisfaire ces nouveaux besoins.

Pour mémoire, le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois à raison de 24 à 35 heures hebdomadaires auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'État) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré à la structure d'accueil pour 2 ans. Le service civique donne lieu à une indemnité de 470,15 € versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Par ailleurs, les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature ou par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,94 € par mois. Un tuteur doit être désigné.

Il s'agit, par cette délibération :

- d'autoriser le Président à instruire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service civique auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- de donner son accord à l'accueil de jeunes en service civique volontaire après agrément de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif.

*La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°41 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Zone industrialo-portuaire – Dévoisement du boulevard des Apprentis – Territoire de la Ville de Saint-Nazaire – Co-maîtrise d'ouvrage – Approbation et autorisation de signer une convention avec la Ville de Saint-Nazaire**

**Éric Provost**

La délibération reprend les grands objectifs et les grands enjeux stratégiques de cette opération et les objectifs opérationnels. Le financement est réparti entre le CPER, le Grand Port maritime, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE, STX et d'autres industriels et partenaires.

Des réunions publiques avec les riverains ont été organisées. A priori, il y a une bonne acceptation du projet, même s'il y a des points de vigilance.

**Le Président**

Il y a eu une réunion avec les professionnels le matin, puis une réunion en soirée avec les riverains. Les deux réunions se sont parfaitement bien déroulées. Les professionnels n'ont posé aucune question et la population a fait des interventions extrêmement pesées, mesurées, constructives, y compris celles des gens investis dans le quartier. Dans le mandat précédent, les conseils de quartier avaient travaillé et apporté des idées qui se retrouvent dans le projet.

**Éric Provost**

Il convient néanmoins d'être efficace parce qu'il y a des délais extrêmement rapides à tenir. Il a été décidé d'organiser la maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la CARENE. C'est la CARENE qui l'assurera. La délibération détaille ce qui reviendra à la CARENE : conduire les procédures de passation de l'ensemble des marchés, assurer le suivi des travaux ainsi que la réception des ouvrages, associer et tenir régulièrement informée la Ville de Saint-Nazaire de l'avancement du projet.

La Ville de Saint-Nazaire versera à la CARENE, à titre de participation aux travaux, une somme forfaitaire de 2 M€ et la convention de co-maîtrise d'ouvrage s'achèvera à la fin de la garantie de parfait achèvement.

**Le Président**

Tout le monde a suivi ce dossier et la presse s'en est fait l'écho. C'est un enjeu de développement économique, notamment pour pouvoir tenir le cahier des charges de STX et éviter de la délocalisation de production.

*La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.*

### **III – Informations**

#### **1. Communiqué de presse**

##### **Le Président**

Par souci de bonne information de mes collègues maires, puisque les autres Vice-présidents sont des Vice-présidents nazairiens, je tiens à apporter une information. Vous avez vu dans la presse que le Front national avait « balancé » un communiqué de presse disant que la Ville de Saint-Nazaire avait prêté une salle pour une fête religieuse auprès de la communauté musulmane et que ces musulmans avaient égorgé des moutons. J'ai évidemment démenti, parce que la réalité des choses est que cette salle a été louée pour 1 600 €, avec, pour des raisons de sécurité que vous comprendrez bien, au regard de l'actualité nationale et internationale, les services de secours, la police, les services de la Ville. Il ne s'est rien passé de tout cela. J'ai donc été appelé à démentir. Je vous en parle ici parce que le Front national l'utilisera certainement encore vendredi soir au Conseil municipal et que nous risquons d'avoir un retour mardi prochain. J'ai bien conscience que la mosquée qui est à quelques mètres d'ici est une mosquée communautaire. Nous accueillons plus de 1 600 personnes lors de ce type de manifestations.

##### **Didier Rialland**

1 600 personnes étaient annoncées et il y en a eu 800.

##### **Le Président**

Cela veut dire que nous n'accueillons pas que des Nazairiennes et des Nazairiens. Il y a aussi des gens de la CARENE, de Cap Atlantique, du sud Loire. C'est la réalité des faits. La communauté musulmane a déposé plainte. Je communiquerai auprès du Conseil ce que j'envisage de faire. Mais le Front national a gardé sur ses réseaux ce communiqué, qui est un pur mensonge. Je tenais à vous le dire ici pour la transparence. Dans les semaines et les mois à venir, nous aurons des tensions de plus en plus grandes au programme, la campagne électorale arrivant, mais aussi avec l'accueil des réfugiés à Saint-Brevin. Si cela se produit mardi après-midi, ils chercheront à interpeller le Président, mais ce sera surtout le Maire de Saint-Nazaire qui sera visé. Il serait bien que les Maires rappellent leur position, quelles que soient les positions et l'appartenance des uns et des autres, pour ne pas cristalliser sur la ville centre.

#### **2. Conseil communautaire – 27/09/2016 – Projet d'ordre du jour**

##### **Vivien Duthoit**

Pour la commission économique, la première délibération concerne le transfert de la compétence de la promotion du tourisme. Coupure micro

##### **Le Président**

Entre l'opposition de droite nazairienne et ACDC, j'avoue que j'en perds mon latin et que je ne comprends plus rien. Je ne sais plus qui fait quoi, qui est avec qui... Je suis embêté, parce que je l'ai dans mon Conseil.

##### **Jérôme Dholland**

Lors de la première réunion de Bureau ou de Vice-présidents, un vœu avait été évoqué. Est-il porté à l'ordre du jour ?

##### **Antoine Bouvet**

C'est en fin d'ordre du jour.

### **Vivien Duthoit**

La deuxième délibération concerne l'adaptation des statuts de la CARENE suite à la loi NOTRe en matière de développement économique, plus particulièrement sur les zones d'activités. Les DGS et responsables des services techniques ont reçu cette délibération à la mi-septembre avec les plans joints et il n'y a pas eu de retours. A priori, les plans sont donc conformes aux échanges qui ont eu lieu pendant l'été.

La troisième délibération concerne le contrat d'objectifs partagés entre la CARENE et l'Université de Nantes pour la période de 2016 à 2020. Il s'agit du contrat cadre qui porte sur un montant de 800 000 € pour la période, en dehors des questions immobilières, notamment le projet de regroupement des campus à Heinlex, qui fera l'objet d'un avenant le jour venu.

Le quatrième point porte sur l'adaptation du fonds d'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales. Il s'agit d'une augmentation du plafond d'aide pour renforcer les incitations à recourir au dispositif, qui est aujourd'hui sous-utilisé.

Le dernier point de la commission économique concerne la subvention de fonctionnement à la Mission locale de l'agglomération nazairienne sur un contrat d'un an. En mars 2017, il est prévu de passer une convention triennale plus structurante. En l'occurrence, il s'agit d'un contrat d'un an puisque l'État a confié à l'IGAS une mission d'analyse du modèle économique des missions locales et France. Il apparaissait donc plus pertinent d'attendre les conclusions de cette étude pour voir dans quelle direction aller et le cas échéant, ajuster le montant de la subvention ainsi que les missions généralement confiées à l'association.

### **Michelle Burnet**

Pour la commission d'urbanisme et d'aménagement, il y aura une série de délibérations sur la création de zones d'aménagement différé.

### **Alain Bette**

S'agissant de l'habitat, il y a deux délibérations, dont il a déjà été question lors de réunions de Vice-présidents. La première est relative au transfert de compétence, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'accueil des gens du voyage. Un élément qui ne figure pas dans la délibération mérite d'être mentionné. Le marché qui est actuellement souscrit par quatre communes avec la société Vago court jusqu'au 31 juillet 2017. Le système sera donc inchangé jusqu'à cette date. Donges restera donc en régie jusque-là, mais la question de la suite se pose. Il s'avère aujourd'hui que l'idée que ce système de régie soit maintenu est envisagée, non pas pour Donges, mais qu'il soit assumé par la communauté d'agglomération, avec une mise à disposition de personnels qui serait sans doute moins lourde et plus facile à gérer que des systèmes de transfert et de mise à disposition du prestataire, des reversements dans tous les sens et également, des problèmes de caisse de retraite pour les personnels, qui, en plus, avaient le droit de refuser. C'était un système très fragile. Mais cette solution serait transitoire pour les trois années à venir, puisqu'une personne partirait en retraite dans trois ans. Il y aura lieu alors de rebattre les cartes. Lorsque cette organisation sera stabilisée d'un point de vue technique et juridique, dans quelques semaines, le dossier sera à nouveau présenté à l'assemblée.

La deuxième délibération est relative au dispositif d'aide financière en faveur des travaux qu'auront à engager les propriétaires, dans le cadre des périmètres du plan d'actions de prévention contre les inondations, essentiellement à Penhoët, mais aussi, dans une moindre mesure, à Pornichet et Villès-Martin, où huit maisons sont concernées. Ce sujet avait été débattu en réunion de Vice-présidents. La délibération viendra acter les décisions prises au printemps.

### **Bernard Audric**

Pour la DGSP, il y a quatre délibérations. La première concerne une modification des statuts, puisqu'un arrêté du Conseil d'État prévoit que la compétence des transports urbains ne comprend pas l'entretien des abris-bus. Il est donc



proposé le transfert de la compétence facultative « installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés aux services de transports urbains ». Concrètement, cela ne changera rien. C'est simplement une mise en conformité par rapport à la loi.

La deuxième délibération vise à élargir la tarification solidaire aux demandeurs d'asile accueillis dans le cadre des dispositifs ATSA (Accueil temporaire service de l'asile) et CADA (centres d'accueil des demandeurs d'asile). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la CARENE a mis en place la tarification solidaire sur les transports urbains. Pour en bénéficier, il faut présenter des pièces justificatives et en général, les demandeurs d'asile ne les ont pas. En accord avec les associations telles que France Horizon, Les Eaux vives ou l'Apuis, cette tarification solidaire est élargie aux ATSA et aux CADA. L'instruction des dossiers sera réalisée par les CCAS de la commune de résidence du migrant, qui délivrera une notification d'ouverture de droit annuelle. La délivrance des titres sera effectuée par la STRAN. Cette disposition spécifique aux demandeurs d'asile relevant des dispositifs ATSA et CADA est valable le temps de la procédure de demande d'asile et jusqu'à la décision finale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ainsi que de la Commission nationale de droit d'asile. Le droit commun s'appliquera aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Une convention est établie avec les associations pré-citées afin de préciser le dispositif d'instruction des dossiers.

La délibération n° 16 porte sur l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est une liste additive à celle qui avait été présentée le 28 juin.

La délibération n° 17 concerne l'adoption des tarifs du VIP pour 2016/2017, avec une modification, puisqu'il y a un nouveau bloc de tarif : un bloc à 120 heures pour les répétitions, les autres prix ne changeant pas.

### **Michèle Combelles**

Pour les questions financières, la délibération n° 18 concerne l'autorisation de verser les sommes correspondantes aux communes après le transfert de la compétence du PLUI. La commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie avant l'été et l'ensemble des communes ont adopté le rapport de la commission. Il s'agit d'en prendre acte pour permettre le reversement des sommes aux communes.

La délibération n° 19 concerne une décision modificative qui est extrêmement limitée. Il s'agit de régulariser certains crédits ou certaines écritures, mais avec un impact extrêmement réduit.

### **Antoine Bouvet**

En matière d'administration générale, il est prévu un point sur le projet culturel de territoire. Il s'agit d'une convention-cadre qui permettra chaque année de facturer de manière directe leur participation aux communes partenaires de telle ou telle action et pour une durée de trois ans.

Pour Folk en scènes, il conviendra d'adopter la reconduction des tarifs de l'opération, puisqu'une régie de recettes est en place.

La délibération n° 22 porte sur l'actualisation des statuts de la CARENE, pour les adapter aux nouvelles prises de compétences, notamment celles du tourisme et des gens du voyage.

La délibération n° 23 concerne la délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire et au Président, suite à quelques évolutions en matière de délégation, notamment sur le plan des ressources humaines, l'évolution en matière de droit des bureaux sur les suppressions de poste. La délégation qui était donnée au Bureau doit revenir au Conseil parce qu'elle est liée à des questions de débat d'orientations budgétaires et d'évolution de la masse salariale. C'est aussi dans ce cadre qu'il y a une évolution relative à la délégation en matière de PLUI. Un certain nombre d'éléments qui relèvent aujourd'hui du domaine du Conseil vont passer à celui du Bureau. Il n'y a pas d'enjeu majeur, mais les élus doivent être clairement informés de ces quelques évolutions de délégations, d'autant plus que Robert Belliot était intervenu il y a quelques mois à l'occasion de changements de délégation.

La délibération n° 24 concerne la zone d'activités de Cadréan. Il s'agit d'un prolongement de subventions qui avaient déjà été accordées parce qu'il y a un projet qui a légèrement glissé. Il convient donc d'autoriser une prorogation.

La délibération n° 25 porte sur une convention à signer entre la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Saint-Nazaire et l'agglomération. Un dispositif pour pouvoir accompagner le développement des centres-ville avec des moyens de financement et des conditions de subvention intéressants a été institué.

Enfin, la délibération n° 26 correspond au vœu sur l'ouverture des dimanches.

### **3. Parc naturel régional de Brière - Volet tourisme – Synthèse des rencontres EPCI**

#### **Éric Provost**

La CARENE avait pris l'initiative de rencontrer les présidents des EPCI concernés par le Parc de Brière, au regard de plusieurs éléments d'actualité. Le premier élément est que le Département avait annoncé un retrait du montant de sa subvention de l'ordre de 10 %, qui nécessite de retrouver de nouveaux équilibres financiers au sein du Parc. Par ailleurs, certaines compétences ont évolué : la GEMAPI, notamment, a fait que les EPCI sont de plus impliqués dans des croisements de missions avec le Parc. Depuis, il y a eu la compétence en matière de tourisme et de PLUI, qui vient nécessairement questionner la charte. Enfin, le syndicat mixte, lors d'une dernière réunion du conseil d'administration, a présenté ses comptes, et il s'avère que les équilibres financiers sont assez difficiles, dans cette dernière année d'exercice.

Les rencontres entre les quatre EPCI se sont déroulées jusqu'à l'été 2016. Cette démarche a permis d'aboutir à un certain nombre de constats. Il existe un consensus pour considérer que le Parc est vraiment un outil d'attractivité pour le territoire, un outil essentiel. Mais la place de cet outil est vécue différemment en fonction des EPCI. La CARENE, qui épouse fortement les contours du Parc, est l'une des plus impliquées dans les questionnements et la stratégie du Parc.

On constate aussi qu'il y a une difficulté de visibilité de la part des différents acteurs pour comprendre comment fonctionne le Parc, qui fait quoi, entre le syndicat mixte du Parc de Brière, la commission de Grande Brière Mottière, le Syndicat de bassin versant du Brivet... Tout cela est compliqué à suivre pour des élus qui ne sont pas quotidiennement au fait du fonctionnement des instances du Parc. Il leur est donc également compliqué de comprendre les missions des uns et des autres.

On observe également une prise de conscience, de la part des représentants des EPCI rencontrés, des difficultés financières du Parc et de la nécessité d'agir relativement vite. Le Parc, de son côté, souhaite aussi accélérer le processus permettant de retrouver des statuts adaptés à la nouvelle situation et surtout, un équilibre financier. Avant de trouver les bons équilibres financiers, il faudra fondamentalement non pas revoir les missions, qui sont décrites, mais bien s'assurer que ces missions sont conduites et que les actions sont engagées par les personnes qui en ont la responsabilité et la compétence, et que cette répartition d'interventions se fait de manière tout à fait satisfaisante.

Au sujet de la participation financière des EPCI, on ne peut pas dire – mais ce n'est pas une surprise – qu'il y ait eu une volonté spontanée des autres EPCI de remettre de l'argent dans la machine et ceci, pour des raisons tout à fait justifiées : pour certains EPCI, le territoire du Parc ne représente qu'un tout petit périmètre de leur territoire, comparé à ce qu'il peut représenter pour la CARENE. Mais au regard des 500 ou 1 000 € alloués par les EPCI, il peut être envisagé de faire légèrement progresser les contributions des uns ou des autres.

Il convient donc de se mettre d'accord sur un certain nombre de choses dans les prochaines semaines, notamment sur les aspects financiers. L'ensemble des EPCI considère que la GEMAPI, le PLUI et la question touristique sont des compétences qui sont maintenant partagées, qui doivent se raisonner, se penser à une échelle plus large que celle des simples EPCI et qui se trouvent sur un périmètre correspondant plus ou moins à celui du Parc de Brière. Il y a donc une réelle volonté de travailler en commun sur ces questions. Cela implique de préparer et d'anticiper la manière dont les EPCI pourront contribuer à enrichir les débats dans le Parc. À cet égard, la CARENE et ses communes ont une

responsabilité plus forte, puisqu'elles sont au cœur du sujet. C'est peut-être sur ce point qu'il faudra essayer d'asseoir la gouvernance du Parc. Cela n'enlève rien à la place de la Région ou du Département, qui sont aujourd'hui présents de manière plus importante en termes de budget. Mais c'est bien au sein de la CARENE que l'on trouve la plus grande proximité et la plus forte implication dans le territoire. Il faut s'appuyer sur ce constat. Cela peut se traduire par une présence de la CARENE notamment à travers son Bureau. Peut-être d'ailleurs faut-il travailler sur les équilibres que l'on trouve au sein du Bureau tels qu'ils sont aujourd'hui et tels qu'ils seront demain pour faire mieux valoir encore les positions de la CARENE. Tout cela s'inscrit dans l'exercice des compétences et non dans une quelconque dimension politique ou politicienne.

Le Parc s'est engagé dans ce travail de diagnostic et d'analyse de ses missions, de ce qui constitue les priorités de la charte, de ce qui peut être mis en œuvre, de ce qui pourrait être différé, de ce qui pourrait éventuellement faire l'objet d'abandon. C'est la bonne solution et le bon point d'entrée. Il vaut mieux établir quelles sont aujourd'hui les missions du Parc qui sont réglementées et tenues par la charte et comment ces missions sont exercées avant de définir le montant de budget nécessaire et le montant des participations que les uns et les autres doivent mettre sur la table. Si ce travail n'est pas fait, on risque de figer des situations qui, avec le temps, se sont mises en place, mais qui ne correspondent pas forcément à l'évolution des missions et des compétences. Ainsi, il y a des choses qui sont aujourd'hui assurées par le Parc de Brière et qui, demain, relèveront de la compétence GEMAPI. Or il n'y a aucune raison pour que ce soit le budget du Parc qui finance ces actions. C'est bien à la structure qui en aura l'opérationnalité, vraisemblablement le Syndicat de bassin versant du Brivet, qu'il incombera de mettre en œuvre l'opération et ce sont bien les financeurs de cette structure que devront la financer et non pas le Parc de Brière. C'est un élément qui est étudié avec le Parc et qui permet de définir, en face des recettes et du budget, la nature des missions à exercer. Au-delà de la GEMAPI, il y a aussi des choses à recalculer en matière de tourisme, compte tenu des évolutions des compétences de la CARENE, mais aussi du transfert potentiel de l'office de tourisme de Brière à Cap Atlantique. Il y a donc un certain nombre de choses à passer en revue : missions, compétences et manière d'exercer, ce qui permettra par la suite de définir le bon niveau budgétaire et les participations financières respectives. La Région a déjà confirmé ses engagements financiers, mais elle n'envisage pas d'aller plus loin. Le Département ne reviendra sans doute pas sur sa position de retrait. En l'état actuel des choses, au vu du budget cible évoqué par le Parc et les nouvelles recettes qui sont mises en place, l'équilibre n'est pas encore atteint. Il y a donc bien un travail à faire sur l'exercice des missions et l'exercice des compétences. Il convient d'être attentif au calendrier, parce qu'il y a urgence pour que le Parc retrouve sa stabilité budgétaire, mais l'objectif est jouable et peut être atteint. Tout le monde gagnera à éclaircir les missions, les compétences, les responsabilités confiées aux uns et aux autres et cela permettra d'agir plus vite, y compris sur des questions récurrentes, qui ont été mises de côté, ces dernières, relatives à la lutte contre les espèces invasives, notamment la jussie, qui fait l'objet d'un combat un peu feutré, alors qu'il est nécessaire de remettre des moyens beaucoup plus conséquents sur la table et de retrouver des marges de manœuvre pour agir contre la jussie, mais aussi d'autres espèces qui apparaissent.

Il y a une volonté globale des acteurs d'avancer. Certains énergumènes, qui ne sont pas dans les instances du Parc, ont récemment mis un peu de désordre sur le terrain, mais ce sont des cas isolés et contre lesquels il n'y a pas grand-chose à faire, parce que ce ne sont pas des gens raisonnables. Cela ne doit pas empêcher de trouver les bonnes solutions pour l'avenir du Parc naturel au sein de ses instances.

### **Jérôme Dholland**

Il faudrait mettre en place un temps de travail qui permette de croiser communes et CARENE et de bâtir une position partagée, entre les représentants des communes de la CARENE avec les services en charge et Éric Provost, pour présenter une contribution commune au sein des instances du Parc.

### **Marie-Anne Halgand**

Éric Provost parle d'abandon de certaines missions, mais il vaudrait peut-être mieux parler de report, parce que la charte a été signée et que les acteurs sont bien là. Il n'y a pas de raison d'abandonner des actions.

Le Département commet une erreur de stratégie. Il ne veut pas abonder, c'est son choix. C'est un très mauvais choix politique. La Région a indiqué qu'elle maintiendrait son niveau de subventionnement à la même hauteur mais qu'elle pourrait abonder pour certaines missions ou petites actions. Il ne faut pas oublier l'épée de Damoclès, à savoir la dotation de 100 000 € de l'État. D'autres éléments doivent venir en complément dans la masse salariale, à savoir le RIFSEEP et le CIA. Dans le régime indemnitaire des employés du Parc, surtout les chargés de mission, entre certaines communes et la CARENE, il y a un delta de 150, voire 200 € par mois.

### **Sylvie Cauchie**

La commission « éducation » du Parc est déjà en train de travailler pour trouver des pistes. Patrick Bonnet va partir à la retraite. Il assure un gros travail et est sur tous les fronts. Il sera difficile de recruter quelqu'un qui pourra apporter d'emblée un même niveau d'expérience et de performance dans l'exécution de ses tâches. L'Inspection académique a déjà été avisée qu'il pourrait être fait recours à des intervenants extérieurs, mais qualifiés. L'Inspection est intéressée par les projets fédérateurs proposés par le Parc, mais elle n'apporte aucun financement. En revanche, elle a des exigences. Il faut donc trouver d'autres manières de faire en associant d'autres partenaires, qui ne soient pas forcément des éducateurs ou des enseignants. Une réunion est prévue le 3 octobre pour retenir les projets et les collèges et écoles primaires. L'approche consistant à vouloir travailler autrement est difficilement audible par l'Inspection académique. Mais la commission s'interroge pour travailler autrement et à moindre coût.

### **Antoine Bouvet**

Ce seraient les maires des communes du Parc qui viendraient à la réunion proposée par Jérôme Dholland ?

### **Le Président**

Oui, ou leurs représentants.

### **Sylvie Cauchie**

Est-ce que l'idée d'Éric Provost est que la CARENE, puisqu'elle regroupe dix communes du Parc, prenne une place prépondérante au sein du Parc, en tout cas une place plus importante que le Conseil départemental ? Si c'est le cas, il va falloir faire bouger les mentalités, ce qui est loin d'être gagné.

### **Éric Provost**

Il y a une position de contribution budgétaire qui est incontestable : la Région est le plus gros contributeur, le Département viendra derrière, puisqu'il réduit un peu, et ensuite, il y a le bloc communal et les EPCI. Mais au-delà de cette contribution budgétaire, les acteurs les plus impliqués dans le Parc, aujourd'hui et demain, sont les communes de la CARENE et la CARENE elle-même. Les autres EPCI disent être adhérents au Parc mais n'ont qu'une commune concernée. Ils considèrent que ce qui se passe au Parc est marginal pour eux. Ils sont solidaires avec la CARENE mais ne veulent pas s'intéresser davantage au Parc. Il ne s'agit pas de trouver un équilibre financier qui rende la CARENE et ses communes majoritaires, mais l'avenir du Parc se joue sur l'implication des communes de la CARENE et des représentants de la CARENE. C'est le noyau dur qui constituera demain la force du Parc de Brière et qui fera que son projet continuera et se pérennisera. Ce n'est pas nouveau, mais cela s'affirme de plus en plus. Dès lors, il revient à la CARENE et à ses communes d'anticiper, d'alimenter le Parc dans sa réflexion, dans sa stratégie, et de s'investir davantage en amont pour préparer les instances, faire des propositions, trouver des solutions. C'est la conclusion qui ressort des rencontres avec les représentants des quatre EPCI concernés.

### **Jean-Claude Pelleteur**

Il faudra en débattre, parce que c'est un peu facile : la première décision de Cap Atlantique est de récupérer l'office de tourisme du Parc de Brière. Cap Atlantique est très intéressée et très impactée par le Parc. Il ne faudrait pas que la

CARENE soit fer-de-lance alors que financièrement, on sait ce qui va se passer de l'autre côté : il faut s'attendre à un abandon, même si c'est un abandon partiel. Il faut certes se préoccuper de l'avenir du Parc. Éric Provost se sent très investi et selon lui, ce sont les communes qui appartiennent à la CARENE qui en font partie intégrante. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette appréciation. Il faudrait en débattre. Sur le plan stratégique, ce projet doit être posé au niveau régional. La Région est le premier contributeur. La CARENE prend un risque financier énorme.

### **Éric Provost**

La manière dont les EPCI et leurs communes vivent le Parc au quotidien est différente. Cap Atlantique est en effet intéressée par le tourisme et par d'autres aspects des missions du Parc, mais cela va moins loin, c'est moins global que pour la CARENE. En revanche, il est vrai qu'il ne faut pas venir massivement abonder le budget du Parc. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entrer, parce que ce serait risquer de laisser les autres s'évaporer.

### **Le Président**

Il faut prendre le temps d'y réfléchir. Il y a des enjeux financiers, mais il y a aussi des enjeux politiques qui ne sont pas neutres, et des enjeux de survie. Tout le monde est unanime sur ce point.

### **Antoine Bouvet**

Pour compléter le propos d'Éric Provost, l'idée est effectivement qu'aujourd'hui, le socle du budget de fonctionnement du Parc, c'est-à-dire sur les missions essentielles et qui apportent de la plus-value aux territoires, doit être bien précisé. Dans ce socle, il y a une masse salariale et de charges de fonctionnement qui se situent peu ou prou à 1,5 M€, moyennant toutes les tailles sur la GEMAPI. Aujourd'hui, il y a un peu plus de 575 000 € de la Région, il y aura 10 % en moins du Département demain, ce qui fera près de 510 000 €, et tout le reste vient du bloc communal. Le mode de calcul des subventions qui doivent assurer les charges de fonctionnement récurrentes du Parc qui sera retenu est le principe du poids de population. Dans la mesure où le territoire du Parc est essentiellement constitué de communes de la CARENE, mécaniquement, les subventions nécessaires au fonctionnement courant du Parc, en dehors de toute action exceptionnelle comme le plan de lutte contre la jussie, seront, de fait, plus importantes pour la CARENE. Cela permet tout de même, sur un Parc qui est essentiellement « carénien », de peser un peu plus, collectivement, au niveau du bloc communal, communes et EPCI, sur l'avenir de ce parc régional, la CARENE restant à sa place derrière la Région et derrière le Département.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*